

No. 39076

**United States of America
and
Indonesia**

**Memorandum of agreement between the Federal Aviation Administration
Department of Transportation United States of America and the Directorate
General of Air Communications Government of Indonesia (with annexes).
Washington, 23 August 1990 and Jakarta, 19 October 1990**

Entry into force: *19 October 1990 by signature, in accordance with article X*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *United States of America, 2
January 2003*

**États-Unis d'Amérique
et
Indonésie**

**Mémorandum d'accord entre l'Administration fédérale de l'aviation du Département
des transports des États-Unis d'Amérique et le Directeur général des
communications aériennes du Gouvernement de l'Indonésie (avec annexes).
Washington, 23 août 1990 et Jakarta, 19 octobre 1990**

Entrée en vigueur : *19 octobre 1990 par signature, conformément à l'article X*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *États-Unis d'Amérique, 2
janvier 2003*

[ENGLISH TEXT — TEXTE ANGLAIS]

MEMORANDUM OF AGREEMENT BETWEEN THE FEDERAL AVIATION
ADMINISTRATION DEPARTMENT OF TRANSPORTATION UNITED
STATES OF AMERICA AND THE DIRECTORATE GENERAL OF AIR
COMMUNICATIONS GOVERNMENT OF INDONESIA

Whereas, the Federal Aviation Administration of the Department of Transportation of the United States of America, hereinafter referred to as the FAA, is authorized to furnish on a reimbursable basis to foreign governments certain services to encourage and foster the development of civil aeronautics and air commerce; and

Whereas, the Directorate General of Air Communications, Government of Indonesia, hereinafter referred to as the DGAC, has requested that such services be provided; and

Whereas, the FAA is authorized to furnish, upon determination by the International Development Cooperation Agency, certain parts peculiar and repair services to the DGAC;

Now therefore, the FAA and the DGAC subsequently referred to as "the parties" mutually agree as follows:

Article I - Objective of the Agreement

A. The objective of this Memorandum of Agreement (subsequently referred to as Agreement) is to establish the terms and conditions under which the FAA is to provide assistance to the DGAC in developing and modernizing the Indonesian civil aviation infrastructure in the managerial, operational and technical areas. For this purpose the FAA will, subject to their availability and the availability of appropriated funds, provide personnel, resources and related services to assist the DGAC in the accomplishment of this objective.

B. It is understood and agreed that the FAA's ability to furnish the full scope of technical assistance provided by this Agreement depends on the DGAC's use of the systems and equipment that are similar to those used by the FAA in the U.S. National Airspace System. To the extent that other systems and equipment are used in the DGAC's, FAA's ability to support other systems and equipment under this Agreement would be reduced.

Article II - Annexes

Specific technical assistance in areas of personnel, training, equipment or services to be provided to the DGAC by the FAA shall be delineated in annexes to this Agreement. When signed by both parties, such annexes shall become part of this Agreement. The parties agree that such annexes will contain a description of the services to be performed by the FAA, the personnel and other resources required to accomplish tasks, estimated costs, planned implementation, and duration.

Article III - Description of Services

A. Under the terms and conditions of this Agreement and its annexes, the DGAC may request technical assistance in areas including but not necessarily limited to:

1. Providing technical and managerial expertise to assist the DGAC to develop, operate and enhance its civil aviation infrastructure, standards, procedures, policies, training, and equipment;
2. Providing training for DGAC personnel, in the United States or in Indonesia;
3. Inspecting and calibrating DGAC equipment and air navigation facilities; and
4. Providing resources, logistical support, and equipment for air navigation facilities.

B. Assistance in these and other areas, as mutually agreed to, will be accomplished by appropriate short-term and long-term in-country assignments, or other assistance offered by the FAA.

Article IV - Status of FAA Personnel

A. The FAA will assign personnel to perform the tasks agreed upon in the appropriate annex. FAA personnel assigned to any activity will retain their status as U.S. Government, FAA employees. Their supervision and administration will be in accordance with the policies and procedures of the FAA as an agency of the U.S. Government, and they will perform at the high level of conduct and technical execution required by the FAA.

B. FAA personnel shall be accorded the same privileges and immunities as are accorded to the administrative and technical personnel of the U.S. Embassy under the Vienna Convention on Diplomatic Relations of 1961. Such FAA personnel shall not, however, be considered members of the Embassy staff by virtue of their enjoyment of such privileges and immunities.

Article V - Host Government Support

A. The level of required host government support will be set forth in each annex.

B. If for any reason the DGAC is unable to provide fully the support specified in each annex, or if the support provided is not equivalent to that prescribed in pertinent FAA or other U.S. regulations, the FAA will provide such support and will charge the costs for such support to the DGAC.

Article VI - Financial Provisions

A. The DGAC shall reimburse the FAA, in accordance with provisions set forth in this Agreement and its annexes, the amount of costs incurred by FAA, including all costs arising from expiration or termination of the Agreement or its annexes.

B. Each annex will set forth the specific and detailed financial arrangements concerning the activities described in that annex. However, all financial arrangements are subject to the following:

1. Payment of bills is due within sixty (60) days from date of billing. Payments are to be made in U.S. dollars and forwarded to the FAA at the address on the bill.

2. In the event that payment is not made within sixty (60) days from the date of billing, U.S. Treasury Department regulations prescribe and require the FAA to assess late payment charges, i.e., interest, penalty, and administrative handling charges, in subsequent billings. These late charges will be assessed for each additional thirty (30) day period, or portion thereof, that payment is not received.

C. Agreement Number NAT-I-2915 has been assigned by FAA to identify this project and shall be referred to in all related correspondence.

Article VII - Liability

The DGAC, on behalf of the Government of Indonesia, agrees to defend any suit brought against the Government of the United States, the FAA, or any instrumentality or officer of the United States arising out of work under this Agreement or its annexes. The DGAC, on behalf of the Government of Indonesia, further agrees to hold the United States, the FAA, or any instrumentality or officer of the United States harmless against any claim by the Government of Indonesia, or any agency thereof, or third persons for personal injury, death, or property damage arising out of work under this Agreement or its annexes.

Article VIII - Amendments

This Agreement or its annexes may be amended by mutual consent of the parties. Any changes in the services furnished or other provisions shall be formalized by an appropriate written amendment, signed by both parties, which shall outline the nature of the change.

Article IX - Resolution of Disagreements

Any disagreement regarding the interpretation or application of this Agreement or its annexes will be resolved by consultation between the two parties and will not be referred to any international tribunal or third party for settlement.

Article X - Effective Date and Termination

This Agreement shall become effective upon signature of both parties and will remain in effect until terminated. This Agreement or any of its annexes may be terminated at any time by either party by providing sixty (60) days notice in writing to the other party. Any such termination will allow FAA one hundred and twenty (120) days to close out its activities.

Article XI - Authority

The FAA and the DGAC agree to the provisions of this Agreement as indicated by the signature of their duly authorized representatives.

Federal Aviation Administration

Department of Transportation

United States of America

BY: JOAN W. BAUERLEIN

Title: Director, Office of International Aviation

Date: 23 August 1990

Directorate General of Air Communications

Government of Indonesia

BY: D. SARTONO

Title: Director of Aviation Safety

Date: 19 October 1990

ANNEX I TO MEMORANDUM OF AGREEMENT NAT-I-2915 BETWEEN THE FEDERAL AVIATION ADMINISTRATION DEPARTMENT OF TRANSPORTATION UNITED STATES OF AMERICA AND THE DIRECTORATE GENERAL OF AIR COMMUNICATIONS GOVERNMENT OF INDONESIA

Article I - Purpose of the Annex

This Annex sets forth the general terms and conditions under which the FAA may provide technical assistance, advisory and consultant services to the Government of Indonesia (GOI), Directorate General of Air Communications (DGAC) for modernizing the civil aviation infrastructure, facilities, and airspace system in Indonesia. In order to fulfill the objective of this Annex, the FAA will provide on a reimbursable basis, the personnel and the services necessary to assist the DGAC with tasks that the DGAC deems appropriate commensurate with their objectives to assist the DGAC with the development of their airworthiness certification program.

Article II - Description of Services

The FAA will provide an in-country technical specialist in the field of airworthiness certification to travel to Jakarta, Indonesia for a period of approximately two years. The specialist will develop and assist in the implementation of programs related to the improvement, operation and evaluation of the airworthiness certification program. The specialist will assist in providing for quality technical training for certification office personnel; and implement a technical assistance program to assist DGAC in attaining full aircraft certification competency.

Article III - Implementation

Cost estimates for the in-country technical specialist will be provided on an annual basis. The cost estimates for the first year are included in Attachment I to this Annex.

Article IV - Host Government Support

A. The DGAC shall provide the following support to the FAA employee without cost to the FAA or its employee:

1. Duty free entry privileges and exit clearances for the FAA employee and his dependents during the assignment period.
2. Timely clearance through Indonesian customs of all shipments including personal property of any FAA employee assigned in-country in accordance with this Annex. The DGAC will also assist in locating such shipments and property which may be delayed or lost in transit within Indonesia.
3. All necessary visas and/or work permits which may be required for the FAA employee.

4. Any medical evacuation costs that might be incurred for the FAA employee or his dependents during his assignment in Indonesia.

5. The costs of any necessary in-country travel undertaken in accordance with this Annex. This includes a suitable automobile (4-door sedan or station wagon with air conditioning and radio) not more than five (5) years old for official use by the FAA employee and all necessary fuel, oil, general maintenance servicing, and insurance.

6. Necessary administration support required by the FAA employee, including but not limited to suitable office space, furnishings, equipment, supplies, and stenographic and clerical assistance.

7. Fully furnished accommodations for the FAA specialist and his dependents. Such accommodations will be Western style housing which meets U.S. Government standards with amenities such as access to swimming pools, tennis courts, and children's play areas. Accommodations will be appropriate to family size and will contain all major appliances.

8. Education allowances for dependents of FAA specialists.

B. The DGAC agrees to assume full liability for payment of all GOI income or other taxes which may be imposed on the salary or allowances of the FAA employee.

C. The DGAC shall assist and solicit the participation of all agencies of the GOI to provide necessary information as required by the FAA to carry out obligations under this Annex.

Article V - Financial Provisions

A. The DGAC shall arrange payment in advance to the FAA the amount of all fixed costs of 1 (one) year, for each year of services provided by the FAA.

B. The DGAC shall arrange to reimburse the FAA the amount of actual costs incurred by FAA in rendering services and overhead charges, including all costs arising from the expiration or termination of this Annex or its appendices.

C. All FAA bills will be forwarded on a quarterly basis through the U.S. Embassy in Jakarta to:

Directorate General of Air Communications

Directorate of Aviation Safety

J 1. ANGKASA

Kemayoran Airport

P.O. Box 3049

Jakarta, Indonesia

D. Attachment I itemizes estimated expenses for the initial one (1) year of this Annex and will be amended later for each subsequent one year period or portion thereof.

Article VI - Amendments

This annex and its appendices may be amended in accordance with Article VIII of the basic Agreement (NAT-I-2915).

Article VII - Effective Date and Termination

This Annex will become effective upon signature of both parties and shall remain in effect until terminated or such time as the basic Agreement (NAT-I-2915) is terminated. Either party may terminate this Annex as provided for in Article X of the basic Agreement (NAT-I-2915).

Article VIII - Authority

The FAA and the DGAC agree to the provisions of this Annex as indicated by the signature of their duly authorized representatives.

Federal Aviation Administration

Department of Transportation

United States of America

BY: JOAN W. BAUERLEIN

Title: Director, Office of International Aviation

Date: 23 August 1990

Directorate General of Air Communications

Government of Indonesia

BY: D. SARTONO

Title: Director of Aviation Safety

Date: 28 December 1990

ATTACHMENT 1 TO ANNEX 1 TO MEMORANDUM OF AGREEMENT NAT-I-2915
BETWEEN THE FEDERAL AVIATION ADMINISTRATION DEPARTMENT OF
TRANSPORTATION UNITED STATES OF AMERICA AND THE
DIRECTORATE GENERAL OF AIR COMMUNICATIONS GOVERNMENT OF
INDONESIA

COST ESTIMATE FOR FAA PCS ASSISTANCE FOR ONE (1) YEAR. COST IS FOR FIRST YEAR
OF AGREEMENT ONLY

Personal compensation & benefits, premium and holiday pay, and post differential (GS15/2)	\$74,511
Travel, PCS, and DOS costs	63,023
Administrative/secretarial	2,844
	140,378
12% Overhead	17,325
	157,703
10% Contingency	16,170
Total	\$173,873

Assumptions:

1. Employee plus spouse, no children or educational allowance.
2. Automobile (air-conditioned, 4-door sedan type) to be furnished by Indonesian government.
3. Secretarial services furnished on part-time, as-needed basis.

ANNEX 2 TO MEMORANDUM OF AGREEMENT NAT-I-2915 BETWEEN THE FEDERAL AVIATION ADMINISTRATION DEPARTMENT OF TRANSPORTATION UNITED STATES OF AMERICA AND THE DIRECTORATE GENERAL OF AIR COMMUNICATIONS GOVERNMENT OF INDONESIA

Article I - Purpose of the Annex

This Annex sets forth the terms and conditions under which the FAA may make available personnel on a temporary duty (TDY) assignment basis to provide civil aviation technical assistance to the DGAC.

Article II - Description of Services

The FAA may provide specialists, subject to their availability, on a TDY assignment basis in the fields of air traffic control, facility engineering, aviation safety, and other aviation related disciplines. The specialists will develop and implement programs related to the evaluation, improvement and operation of the aviation system which may be required by the DGAC.

Article III - Implementation

A. All services provided under this Annex shall be specified in appendices which, when signed by the duly authorized representatives of the parties, will become part of this Annex.

B. Each appendix will be numbered sequentially and will contain a description of services to be performed by the FAA for the DGAC; the location of such services; the planned duration; the personnel and other resources required to accomplish the tasks; and the estimated costs of the tasks.

Article IV - Financial Provisions

A. The DGAC shall reimburse the FAA the amount of actual costs incurred by FAA in providing services plus administrative overhead charges incurred in furnishing services under this Annex.

B. All FAA bills will be forwarded through the U.S. Embassy in Jakarta to:

Directorate General of Air Communications

Directorate of Aviation Safety

Jl ANGKASA

Kemayoran Airport

P.O. Box 3049

Jakarta, Indonesia

Article V - Amendments

This Annex or its appendices may be amended in accordance with Article VIII of the basic Agreement (NAT-I-2915).

Article VI - Effective Date and Termination

This Annex shall become effective upon signature of both parties and will remain in effect until terminated or such time as the basic Agreement (NAT-I-2915) is terminated. Either party may terminate this Annex as provided for in Article X of the basic Agreement (NAT-I-2915).

Article VII - Authority

The FAA and the DGAC agree to the provisions of this Annex as indicated by the signature of their duly authorized representatives.

Federal Aviation Administration

Department of Transportation

United States of America

BY: JOAN W. BAUERLEIN

Title: Director, Office of International Aviation

Date: 23 August 1990

Directorate General of Air Communications

Government of Indonesia

BY: D. SARTONO

Title: Director of Aviation Safety

Date: 19 October 1990

[TRANSLATION — TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE DE
L'AVIATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-
UNIS D'AMÉRIQUE ET LE DIRECTORAT GÉNÉRAL DES COMMUNI-
CATIONS AÉRIENNES DU GOUVERNEMENT DE L'INDONÉSIE

Considérant que la Federal Aviation Administration du Département des transports des États-Unis d'Amérique, (ci-après dénommée " la FAA ") est autorisée à fournir contre remboursement à des gouvernements étrangers certains services tendant à encourager et favoriser le développement de l'aviation civile et du commerce aérien,

Considérant que la Direction générale des communications aériennes du Gouvernement de l'Indonésie (ci-après dénommée " la DGCA ") a demandé de tels services,

Considérant que la FAA est autorisée à fournir, sur décision de l'Agence de coopération pour le développement international, certaines pièces exclusives et certains services de réparation à la DGCA,

La FAA et la DGCA, (ci-après dénommées " les parties ") sont convenues de ce qui suit :

Article premier. Objet de l'Accord

A. Le présent mémorandum d'accord (ci-après dénommé " l'Accord ") a pour objet de définir les conditions auxquelles la FAA aidera la DGCA à développer et moderniser l'infrastructure de l'aviation civile indonésienne sur le plan de la gestion et de l'exploitation et dans le domaine technique. À cette fin, la FAA fournira, sous réserve qu'ils soient disponibles et que des crédits soient ouverts, du personnel et des ressources et les services connexes afin d'aider la DGCA à réaliser cet objectif.

B. Il est entendu et convenu que la FAA ne pourra fournir toute l'assistance technique prévue dans le présent Accord que si la DGCA utilise des systèmes et un matériel semblables à ceux qui sont employés par la FAA dans le cadre du National Airspace System des États-Unis. L'appui que la FAA peut fournir conformément au présent Accord sera nécessairement limité par la mesure dans laquelle d'autres systèmes et un matériel différent seront utilisés par la DGCA.

Article II. Annexes

L'aide technique que la FAA doit fournir à la DGCA en matière de personnel, de formation, de matériel ou de services sera définie dans les annexes au présent Accord qui, lorsqu'elles auront été dûment signées par les parties, feront partie intégrante de celui-ci. Les parties sont convenues que chaque annexe contiendra une description des services devant être fournis par la FAA, un état des ressources en personnel et autres nécessaires pour accomplir les tâches prévues, un devis ainsi que l'ordonnancement et le calendrier des travaux.

Article III. Description des services

A. Dans les conditions fixées dans le présent Accord et dans ses annexes, la DGCA peut demander une assistance technique dans plusieurs domaines, notamment ceux qui suivent :

1. Services d'experts en gestion et de techniciens pour l'aider à développer, mettre en oeuvre et améliorer ses structures, ses normes, ses procédures, ses politiques, sa formation et son matériel dans le domaine de l'aviation civile ;
2. Formation de son personnel aux États-Unis ou en Indonésie ;
3. Inspection et étalonnage de son matériel et de ses installations aéronautiques ;
4. Ressources, appui logistique et équipement des installations aéronautiques.

B. L'assistance fournie dans ces domaines et dans les autres qui seront définis d'un commun accord prendra la forme, entre autres modalités, de missions à court et à long termes accomplies dans le pays par la FAA.

Article IV. Statut du personnel de la FAA

A. La FAA affectera du personnel pour accomplir les tâches définies dans chaque annexe. Les membres du personnel ainsi affecté conserveront leur statut d'employés de la FAA fonctionnaires du Gouvernement des États-Unis. Ils resteront soumis aux politiques et procédures de la FAA, administration du Gouvernement des États-Unis et, dans leur comportement et leurs services techniques, ils se conformeront aux hautes exigences de la FAA.

B. Le personnel de la FAA bénéficiera des mêmes privilèges et immunités que ceux qui sont accordés au personnel administratif et technique de l'Ambassade en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961. Toutefois, il ne sera pas considéré comme personnel de l'Ambassade du fait qu'il jouit de ces privilèges et immunités.

Article V. Appui du pays d'accueil

A. Le niveau d'appui que le gouvernement d'accueil doit fournir sera précisé dans chaque annexe.

B. Si, pour une raison quelconque, la DGCA n'est pas en mesure de fournir la totalité de l'appui indiqué dans chaque annexe, ou si son appui n'est pas équivalent à ce que prescrit la réglementation de la FAA et les autres réglementations des États-Unis, la FAA se procurera cet appui et en imputera le coût à la DGCA.

Article VI. Dispositions financières

A. La DGCA remboursera à la FAA, conformément aux dispositions du présent Accord et de ses annexes, les dépenses encourues par celle-ci, y compris les dépenses découlant de l'expiration ou de la dénonciation du présent Accord et de ses annexes.

B. Chaque annexe fixera en détail les dispositions financières relatives aux activités qui en font l'objet. Cependant, toutes les dispositions financières sont soumises aux règles suivantes :

1. Les règlements doivent intervenir soixante (60) jours après la date de la facturation. Les règlements se font en dollars des États-Unis auprès de la FAA à l'adresse indiquée sur la facture.

2. Si le règlement n'intervient pas dans les soixante (60) jours de la date de la facturation, les règlements du Treasury Department des États-Unis prévoient et exigent que la FAA réclame des frais supplémentaires, c'est-à-dire des intérêts et une pénalité et des frais administratifs dans ses factures ultérieures. Ces frais de retard seront imputés par période ou par partie de période de trente (30) jours de retard.

C. La FAA a donné au présent Accord le numéro NAT-I-2915 qui doit être mentionné dans toute correspondance.

Article VII. Responsabilité

La DGCA, agissant au nom du Gouvernement d'Indonésie, prend l'engagement qu'elle ne présentera aucune réclamation au Gouvernement des États-Unis, à la FAA ou à toute autre administration ou fonctionnaire des États-Unis à raison des activités réalisées sous le couvert du présent Accord ou de ses annexes. La DGCA, agissant au nom du Gouvernement d'Indonésie, s'engage également à mettre le Gouvernement des États-Unis, la FAA ou toute autre institution ou tout fonctionnaire des États-Unis hors de cause en cas d'action intentée par le Gouvernement d'Indonésie, une de ses institutions ou des tiers à raison de préjudice corporel, de décès, de dommages matériels ou autre perte découlant d'activités réalisées sous le couvert du présent Accord ou de ses annexes.

Article VIII. Amendements

Le présent Accord et ses annexes peuvent être modifiés par accord entre les parties. Toute modification apportée aux services à fournir ou aux autres dispositions du présent Accord ou de ses annexes fera l'objet d'un amendement écrit, signé des deux parties, définissant la nature du changement.

Article IX. Règlement des différends

Tout différend né de l'interprétation ou de l'application du présent Accord ou de ses annexes sera réglé par consultation entre les deux parties. Il ne sera soumis à aucun tribunal international ni à aucun tiers.

Article X. Entrée en vigueur et dénonciation

Le présent Accord entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties. Il restera en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit mis fin. Chaque partie peut mettre fin à tout moment au présent Accord ou à l'une de ses annexes moyennant un préavis de soixante (60) jours

donné par écrit à l'autre partie. En tel cas, la FAA aura cent-vingt (120) jours pour liquider ses activités.

Article XI. Autorité

La FAA et la DGCA souscrivent aux dispositions du présent Accord comme l'atteste la signature de leurs représentants, à ce dûment autorisés.

Pour la Federal Aviation Administration du Département des transports des États-Unis
d'Amérique :

PAR : JOAN W. BAUERLEIN

Titre : Directeur du Bureau de l'aviation internationale

Date : 23 août 1990

Direction générale des communications aériennes du Gouvernement d'Indonésie :

PAR : D. SARTONO

Titre : Directeur de la sécurité aérienne

Date : 19 octobre 1990

ANNEXE 1 AU MÉMORANDUM D'ACCORD NAT-I-2915 ENTRE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE DE L'AVIATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE DIRECTORAT GÉNÉRAL DES COMMUNICATIONS AÉRIENNES DU GOUVERNEMENT DE L'INDONÉSIE

Article premier. Objet de l'annexe

La présente annexe définit les conditions auxquelles la FAA peut fournir une assistance technique et des services consultatifs à la Direction générale des communications aériennes (DGCA) du Gouvernement de l'Indonésie pour moderniser les infrastructures et les installations de l'aviation civile et la gestion de l'espace aérien de l'Indonésie. Pour réaliser l'objectif de la présente annexe, la FAA fournira contre remboursement le personnel et les services nécessaires pour aider la DGCA à accomplir les tâches qui lui semblent correspondre à ces objectifs, afin de la seconder dans le développement de son programme d'émission de certificats de navigabilité.

Article II. Description des services

La FAA fournira sur place les services d'un technicien spécialisé dans l'émission de certificats de navigabilité, qui se rendra à Djakarta (Indonésie) pour un séjour d'environ deux ans. L'intéressé mettra au point et aidera à réaliser des programmes tendant à améliorer, à faire fonctionner et évaluer le programme d'émission de certificats de navigabilité. Il aidera à pourvoir les services de certification en personnel de qualité et réalisera le programme d'assistance technique pour aider la DGCA à devenir pleinement compétente en matière de certificats de navigabilité.

Article III. Exécution

Les dépenses à prévoir pour les services du technicien séjournant dans le pays seront présentées tous les ans. Le devis de la première année figure dans l'Appendice I à la présente annexe.

Article IV. Appui du gouvernement d'accueil

A. La DGCA fournira à l'employé de la FAA, sans frais pour celui-ci ni pour la FAA, l'appui suivant :

1. Exonération des droits d'entrée et des visas de sortie pour l'intéressé et les personnes à sa charge pendant la durée de la mission ;
2. Facilitation du passage devant les douanes indonésiennes de tous les biens expédiés, y compris les effets personnels, à l'employé de la FAA affecté dans le pays sous le couvert de la présente annexe. La DGCA aidera à suivre et à localiser les expéditions et les biens en question qui pourraient être retardés ou perdus pendant le transport en Indonésie ;
3. Tout visa ou permis de travail qui pourrait être exigé de l'employé de la FAA ;

4. Tous frais d'évacuation sanitaire qui pourraient être engagés pour l'employé de la FAA ou les personnes à sa charge pendant la mission en Indonésie.

5. Les dépenses afférentes aux déplacements à l'intérieur du pays entrepris au titre de la présente annexe. Cela comprend la fourniture d'une automobile convenable (berline quatre portes ou modèle familial, avec climatisation et radio) de moins de cinq (5) ans pour les déplacements officiels de l'employé de la FAA, avec le carburant et les lubrifiants nécessaires, les révisions et l'assurance.

6. L'appui administratif nécessaire à l'employé de la FAA, ce qui comprend sans s'y limiter des bureaux meublés, du matériel, des fournitures et des services de sténographie et de secrétariat.

7. Un logement entièrement meublé pour l'employé de la FAA et les personnes à sa charge. Ce logement doit être de modèle occidental, répondre aux normes du Gouvernement américain et être doté de facilités comme l'accès à des piscines, des courts de tennis et des terrains de jeux. Le logement correspondra à la taille de la famille et contiendra l'équipement électroménager de base.

8. Une indemnité pour frais d'études pour les personnes à la charge de l'employé de la FAA.

B. La DGCA convient de prendre l'entière responsabilité du versement de tous les impôts sur le revenu et autres impôts qui pourraient grever le traitement ou les prestations servis à l'employé de la FAA.

C. La DGCA veillera à ce que toutes les institutions indonésiennes fournissent les informations que réclamera la FAA pour accomplir ses obligations au titre de la présente annexe.

Article V. Dispositions financières

A. La DGCA fera procéder à l'avance au règlement du montant de toutes les dépenses fixes de la FAA pour une (1) année, pour chacune des années pendant lesquelles la FAA fournira ses services.

B. La DGCA fera rembourser à la FAA les dépenses qu'elle aura effectivement engagées pour fournir les services en question ainsi que les frais généraux, y compris tous les frais découlant de l'expiration ou de la dénonciation de la présente annexe ou de ses appendices.

C. Toutes les factures de la FAA seront envoyées tous les trimestres, par l'intermédiaire de l'Ambassade des États-Unis à Djakarta, à l'adresse suivante :

Direction générale des communication aériennes

Direction de la sécurité aérienne

Jl. Angkasa

Kemayoran Airport

P.O. Box 3049

Djakarta (Indonésie)

D. L'appendice 1 présente le détail des dépenses prévues pour la période initiale de un (1) an ; ce devis sera ultérieurement amendé pour chaque année ou fraction d'année suivante.

Article VI. Amendements

La présente annexe et ses appendices peuvent être amendés conformément aux dispositions de l'article VIII de l'Accord sous-jacent (NAT-I-2915).

Article VII. Entrée en vigueur et dénonciation

La présente annexe entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties ; elle reste en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit mis fin ou qu'il soit mis fin à l'Accord sous-jacent (NAT-I-2915). Chaque partie peut mettre fin à la présente annexe selon les dispositions de l'article X de l'Accord sous-jacent (NAT-I-2915).

Article VIII. Autorité

La FAA et la DGCA souscrivent aux dispositions de la présente annexe, comme l'atteste la signature de leurs représentants, à ce dûment autorisés.

Pour la Federal Aviation Administration du Département des transports des États-Unis
d'Amérique :

PAR : JOAN W. BAUERLEIN

Titre : Directeur du Bureau de l'aviation internationale

Date : 23 octobre 1990

Direction générale des communications aériennes du Gouvernement de l'Indonésie :

PAR : D. SARTONO

Titre : Directeur de la sécurité aérienne

Date : 28 décembre 1990

APPENDICE I À L'ANNEXE 1 AU MÉMORANDUM D'ACCORD (NAT-I-2915) ENTRE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE DE L'AVIATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE DIRECTORAT GÉNÉRAL DES COMMUNICATIONS AÉRIENNES DU GOUVERNEMENT DE L'INDONÉSIE

DEVIS DE L'ASSISTANCE DE LA FAA PENDANT UN (1) AN (PREMIÈRE ANNÉE SEULEMENT).
EN DOLLARS E.-U

Traitements et prestations servis au personnel, Primes, congés, indemnité de poste (GS15/2)	\$74,511
Frais de voyage, PCS, et DOS	63,023
Frais d'administration/de secrétariat	2,844
	140,378
Frais généraux (12%)	17,325
	157,703
Imprévus (10%)	16,170
Total	\$173,873

Hypothèses :

1. Un employé, son conjoint, pas d'enfant, pas d'indemnité pour frais d'études.
2. Une automobile (conduite intérieure, quatre portes, climatisée) fournie par le Gouvernement indonésien.
3. Services de secrétariat à temps partiel, selon que de besoin.

ANNEXE 2 AU MÉMORANDUM D'ACCORD NAT-I-2915 ENTRE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE DE L'AVIATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE DIRECTORAT GÉNÉRAL DES COMMUNICATIONS AÉRIENNES DU GOUVERNEMENT DE L'INDONÉSIE

Article premier. Objet de l'annexe

La présente annexe fixe les conditions auxquelles la FAA peut affecter à titre temporaire du personnel qui fournira une assistance technique à la DGCA dans le domaine de l'aviation civile.

Article II. Description des services

La FAA doit fournir des spécialistes, sous réserve qu'ils soient disponibles, pour une mission temporaire dans le domaine du contrôle du trafic aérien, du génie civil, de la sécurité aérienne et autres domaines liés à l'aviation. Ces spécialistes mettront au point et réaliseront des programmes d'évaluation, d'amélioration et de mise en oeuvre des systèmes de navigation aérienne que demandera la DGCA.

Article III. Exécution

A. Tous les services fournis sous le couvert de la présente annexe feront l'objet d'appendices qui, une fois signés par les représentants des parties à ce dûment autorisés, en feront partie intégrante.

B. Chaque appendice sera numéroté dans l'ordre ; il décrira les services que la FAA doit rendre à la DGCA, le lieu où ils doivent l'être, leur durée, les ressources en personnel ou autres nécessaires et leur coût estimatif.

Article IV. Dispositions financières

A. La DGCA remboursera à la FAA les dépenses qu'elle aura effectivement engagées pour fournir les services en question, plus des frais généraux d'administration.

B. Toutes les factures de la FAA seront adressées, par l'intermédiaire de l'Ambassade des États-Unis à Djakarta, à l'adresse suivante :

Direction générale des communication aériennes
Direction de la sécurité aérienne
J1 Angkasa
Kemayoran Airport
P.O. Box 3049
Djakarta (Indonésie)

Article V. Amendements

La présente annexe et ses appendices peuvent être amendés selon les dispositions de l'article VIII de l'accord sous-jacent (NAT-I-2915).

Article VI. Entrée en vigueur et dénonciation

La présente annexe entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties ; elle reste en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit mis fin ou qu'il soit mis fin à l'accord sous-jacent (NAT-I-2915). Chaque partie peut dénoncer la présente annexe selon les dispositions de l'article X de l'accord sous-jacent (NAT-I-2915).

Article VII. Autorité

La FFA et la DGCA souscrivent aux dispositions de la présente annexe comme l'atteste la signature de leurs représentants, à ce dûment autorisés.

Pour la Federal Aviation Administration du Département des transports des États-Unis
d'Amérique :

PAR : JOAN W. BAUERLEIN

Titre : Directeur du Bureau de l'aviation internationale

Date : 23 août 1990

Direction générale des communications aériennes du Gouvernement d'Indonésie :

PAR : D. SARTONO

Titre : Directeur de la sécurité aérienne

Date : 19 octobre 1990

